Zeitschrift: Études pédagogiques : annuaire de l'instruction publique en Suisse
Band: 50/1959 (1959)

Artikel: Valais
Autor: Claret, E.
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-114739

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 30.06.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Valais

Enseignement secondaire

Le nombre des étudiants en sections classique, commerciale ou technique ne cesse d'augmenter : 1330 jeunes gens ont fréquenté cette année les 3 collèges cantonaux. Quant aux jeunes filles, elles dépassent 500 dans les établissements municipaux ou privés de Brigue à Monthey. Partout il faut construire. Un crédit de Fr. 250 000 a été accordé pour 1959 et pour les années suivantes à l'Abbaye de Saint-Maurice en vue d'édifier un nouveau collège. Brigue déplore un internat trop petit, tandis que Sion inaugurera sous peu une aula de 500 places assises et une nouvelle halle de gymnastique. Sans pour autant dévaloriser les études classiques traditionnelles, Saint-Maurice a inauguré une section latin-sciences et le chef-lieu a porté à cinq ans la durée des études de sa section technique, en y introduisant notamment la philosophie, ce qui est très heureux.

Enseignement primaire et moyen

Le grand souci du Département de l'Instruction publique est de prolonger en l'unifiant la durée de la scolarité. Celle-ci étant du domaine des municipalités, l'Etat doit user de patience et de doigté, mais il y arrivera finalement. Les résultats acquis sont déjà probants : en 1955, 22 % seulement des classes du canton avaient huit mois d'école ; actuellement le 50 % atteint ou dépasse cette durée annuelle. L'idéal serait un minimum de huit mois pour les classes rurales ou montagnardes et neuf mois pour les villes et bourgs de la plaine. Seule une révision de la loi scolaire de 1946 permettra d'atteindre ce but. Le nouveau programme primaire préparé depuis 1955 par une commission diligente a été expérimenté dans une cinquantaine de classes durant l'année scolaire 1957-1958. Les maîtres ont fait leurs rapports avant l'impression définitive. Tenant compte de la durée variable — de six mois à neuf mois et demi — il a été prévu dans chaque discipline un programme minimum et un programme maximum, dosage très délicat qui donna fort à faire à la Commission. De nouvelles « branches » ont été introduites : hygiène, savoir-vivre, sciences naturelles, travaux manuels pour garçons. Pour faciliter la tâche du maître, le programme de chaque discipline est précédé d'un guide méthodologique succinct, ce qui fait de cet ensemble un ouvrage remarquable que bien des cantons pourraient envier au Valais. Reste à adapter les manuels au nouveau programme : déjà diverses commissions se sont mises au travail.

Quant aux cours complémentaires auxquels sont astreints les jeunes gens « primaires » de 16 à 20 ans, leur centralisation et leur organisation sont actuellement terminées. A leur intention, un manuel de civisme est en préparation.

L'Institut cantonal du Bouveret pour enfants déficients ou retardés a compté 188 pensionnaires. Les travaux d'agrandissement et de rénovation entrepris depuis 4 ans sont terminés et l'établissement répond à toutes les exigences modernes.

L'effectif du personnel enseignant est toujours insuffisant. Comme les années précédentes, il a fallu faire appel aux normaliens et normaliennes de dernière année. 82 candidats, jeunes gens et jeunes filles, ont été admis aux écoles normales, tandis que 64 en sortaient avec l'autorisation d'enseigner. Le peuple ayant accepté le 5 octobre 1958 un crédit extraordinaire de 30 millions pour divers projets concernant l'instruction publique et l'agriculture, la nouvelle école normale a été aussitôt mise en chantier. L'internat y est prévu pour 180 jeunes gens des deux langues et la durée des études sera de cinq ans, avec deux années d'école moyenne au préalable.

Réservée aux éducateurs, la revue « l'Ecole valaisanne » a atteint sa troisième année d'existence. Ses articles, riches et de bonne tenue, sont bilingues. Il serait souhaitable que le personnel enseignant primaire collaborât davantage à sa rédaction.

Les écoles moyennes ou primaires supérieures — les appellations varient suivant les communes et les districts — sont en plein développement. Un nouveau programme est au point. La fréquentation de ces écoles régionales devrait être gratuite pour tous ; malheureusement, elles sont une telle charge pour certaines communes que la gratuité est impossible. Là aussi une révision de la loi scolaire de 1946 s'impose, qui devra trouver une solution.

Enseignement professionnel

Le concours des architectes pour l'Ecole Professionnelle valaisanne s'est terminé au printemps 1959. En 1962 est prévue l'inauguration du Centre de Sion, comprenant bâtiments scolaires et ateliers pour 2500 apprentis. D'autres Centres sont prévus à Brigue, Viège et Martigny.

La réussite de l'œuvre va dépendre en dernier ressort des maîtres. L'Etat se préoccupe de former des maîtres techniciens à la hauteur de leur tâche. Le Ministère français du Travail a accepté de former des moniteurs valaisans dans ses Centres d'application. D'autre part, un accord sera conclu avec le Technicum de Lucerne pour recevoir un certain nombre de jeunes Valaisans, les autres technicums romands étant déjà surpeuplés.

Toujours dans l'ordre professionnel, il est à noter que 300 jeunes gens ont suivi un cours d'orientation professionnelle d'un mois en internat, à raison de trente à la fois, et que 500 apprentis nouveaux ont suivi un cours de dessin technique réparti en 24 leçons.

Onze cours de préparation à la Maîtrise fédérale ont été donnés durant l'année : aujourd'hui, 335 Valaisans sont porteurs de la maîtrise fédérale.

De plus en plus, le personnel enseignant du canton sort de son étroit compartimentalisme pour suivre des cours en Suisse et à l'étranger : Cours de moniteurs techniques à Paris, Cours d'enseignement ménager à Wagemingen en Hollande, Cours d'éducation gestuelle à Marseille, Cours de Chimie et Physique d'Iéna etc. Signe indubitable des efforts tentés par le Vieux Pays pour mettre son Instruction au niveau de la révolution économique et se préparer des cadres pour demain.

E. Claret.